

Jeudi 12 Octobre 2006

Une faute.

Le vote en première lecture à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi socialiste tendant à sanctionner pénalement la négation du génocide arménien constitue une faute.

Chacun sait que je défends au Parlement Européen, avec acharnement la nécessité pour la Turquie de reconnaître son histoire et en particulier le génocide des Arméniens qui a été perpétré par les autorités turques de l'époque à partir de 1915. J'espère que la Turquie d'aujourd'hui comprendra que cette reconnaissance n'est en rien une punition mais qu'elle correspond aux valeurs de vérité qui sont celles de l'Europe.

En outre j'ai soutenu en son temps le vote de la loi française reconnaissant le génocide arménien.

Je suis d'autant plus à l'aise pour dire, comme je l'ai dit en combattant la loi Gayssot en 1990 que la pénalisation du négationnisme est une double erreur.

De manière absolue, l'Histoire ne s'écrit pas par la Loi. C'est un ensemble de faits qui sont déterminés et décrits par la science historique. Protéger l'histoire par une sanction pénale c'est impliquer qu'elle n'est pas suffisamment avérée pour s'imposer d'elle-même.

Comme pour « les bienfaits de la colonisation » ou l'esclavage ou la Shoah je partage totalement le point de vue des historiens.

S'agissant du génocide des Arméniens ce qui vient d'être voté est de plus contre productif et ne peut que renforcer la Turquie dans son enfermement et dans son refus. C'est un mauvais service rendu à l'Arménie et à toute la diaspora dans le monde.